ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2011-56 du 2 mars 2011 modifiant la décision DG n° 2010-48 du 2 mars 2010 modifiée portant nomination au groupe de travail toxico-pharmaco-clinique des médicaments utilisés en dermatologie de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : *ETSM1130160S*

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5121-8, L. 5311-1, R. 5121-50 à R. 5121-60 et D. 5321-7 et suivants ;

Vu l'arrêté du 28 janvier 2010 portant nomination à la commission d'autorisation de mise sur le marché prévue à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision en date du 25 janvier 1995 portant création d'un groupe de travail toxico-pharmaco-clinique des médicaments utilisés en dermatologie ;

Vu la décision en date du 2 mars 2010 portant nomination au groupe de travail toxico-pharmaco-clinique des médicaments utilisés en dermatologie de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1er

L'article 2 de la décision DG n° 2010-48 du 2 mars 2010 susvisée est modifié comme suit : M. BEDANE (Christophe) est nommé président du groupe de travail en remplacement de Mme LEBBE (Céleste).

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 2 mars 2011.

Le directeur général,
Pr D. Maraninchi